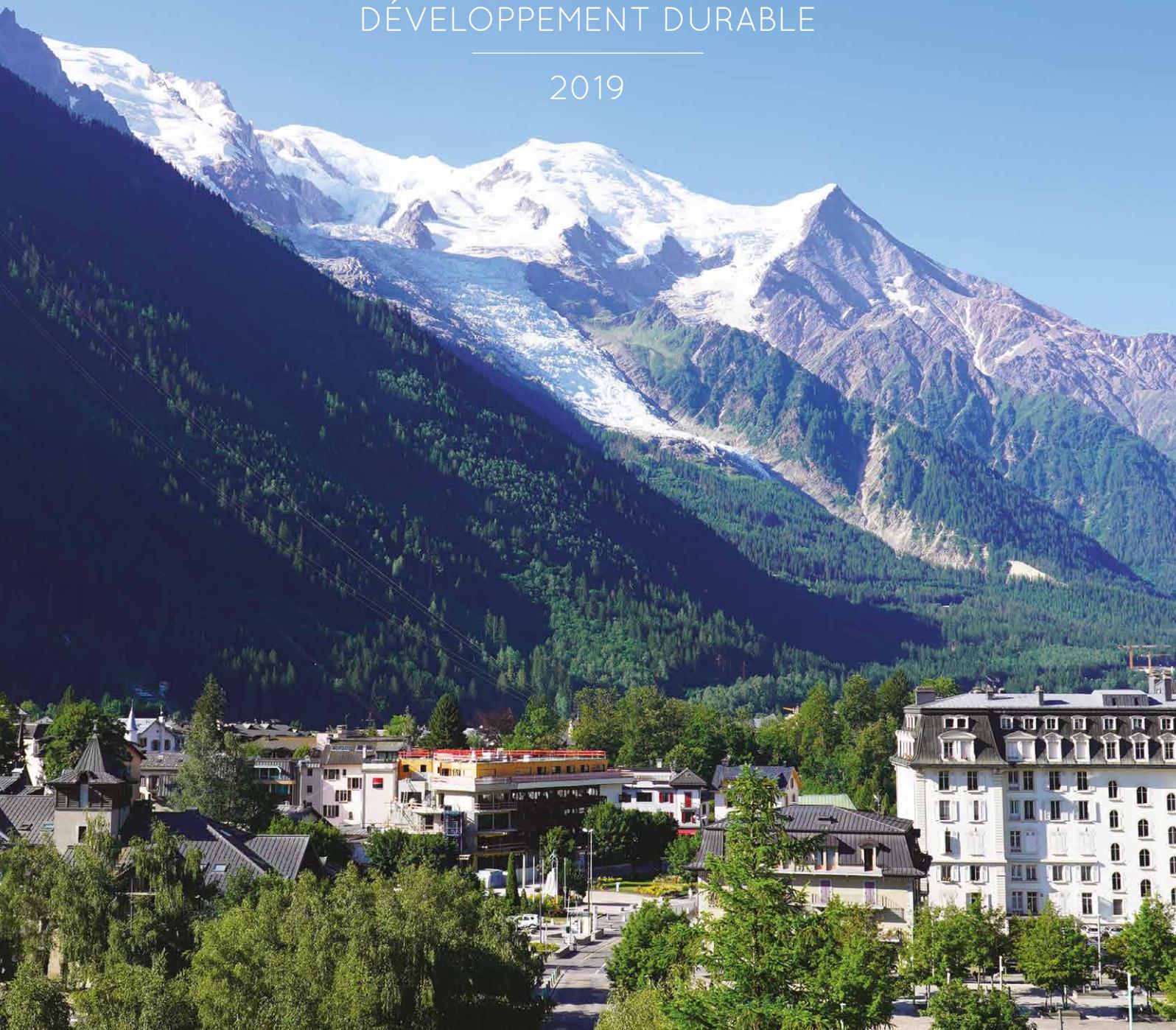


DOSSIER DE PRESSE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

2019



La Vallée de Chamonix Mont-Blanc : laboratoire de la transition énergétique et écologique	2	10-13	La vallée structure son éco-mobilité
Un territoire pas comme les autres	3	14-17	Cap sur les énergies renouvelables
Des outils pour lutter contre les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques	4	18-19	Préservation des richesses naturelles exceptionnelles
Les grandes étapes de la protection environnementale	5	20-21	Jeter moins et mieux !
La vallée organise sa transition énergétique	6-9	22-23	Le coût de la préservation de l'environnement
		24-25	Premiers effets sur la qualité de l'air
		26-27	30 actions pour l'environnement

LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC :

LABORATOIRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE

La carte postale est belle ! Splendides sommets enneigés, merveilleux glaciers, espaces boisés remarquables, généreux alpages, lacs de montagne, espaces naturels de fond de vallée... La vallée de Chamonix est un territoire unique !

Unique mais fragile et soumis plus qu'ailleurs aux changements climatiques. Le réchauffement est deux fois plus marqué qu'en plaine, les glaciers s'amincissent, le cumul de neige a été divisé par 2 en 40 ans, les risques d'éboulements et d'écroulements sont plus fréquents... Le territoire est si emblématique qu'il est souvent présenté comme un laboratoire d'analyse du changement climatique.

Nous sommes en première ligne mais nous ne voulons pas nous contenter d'être un sujet d'observations !

La Vallée de Chamonix Mont-Blanc est résolument engagée depuis plusieurs années, avec de nombreux partenaires institutionnels, avec ses voisins frontaliers, dans de multiples combats pour protéger son environnement, lieu de vie de nos populations et aussi support de l'économie locale.

Labellisée TEPOS (Territoire à énergie positive) et TEPCV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte), elle a adopté en 2012 le premier Plan climat en territoire de montagne, puis développé en 2015 un Plan qualité de l'air spécifique.

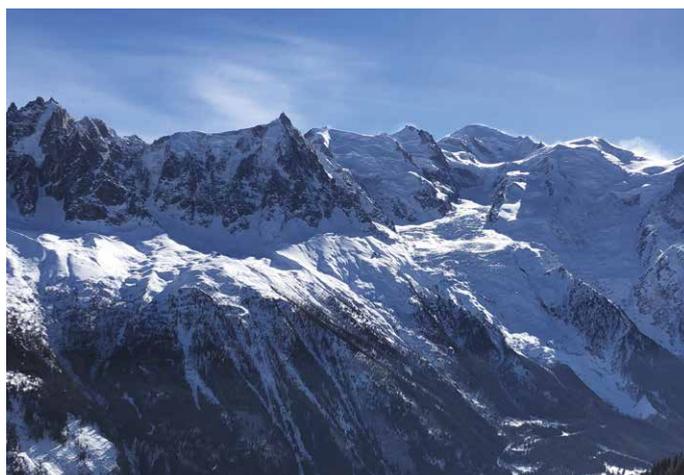
Nous menons une politique active de développement des transports collectifs et des mobilités douces ou électriques, nous favorisons la rénovation énergétique des bâtiments, avec un accompagnement privilégié et des aides financières importantes.

Nous utilisons une électricité 100% renouvelable, nous chauffons nos bâtiments publics au gaz, nous construisons des centrales hydroélectriques et bientôt une usine de méthanisation et une station verte.

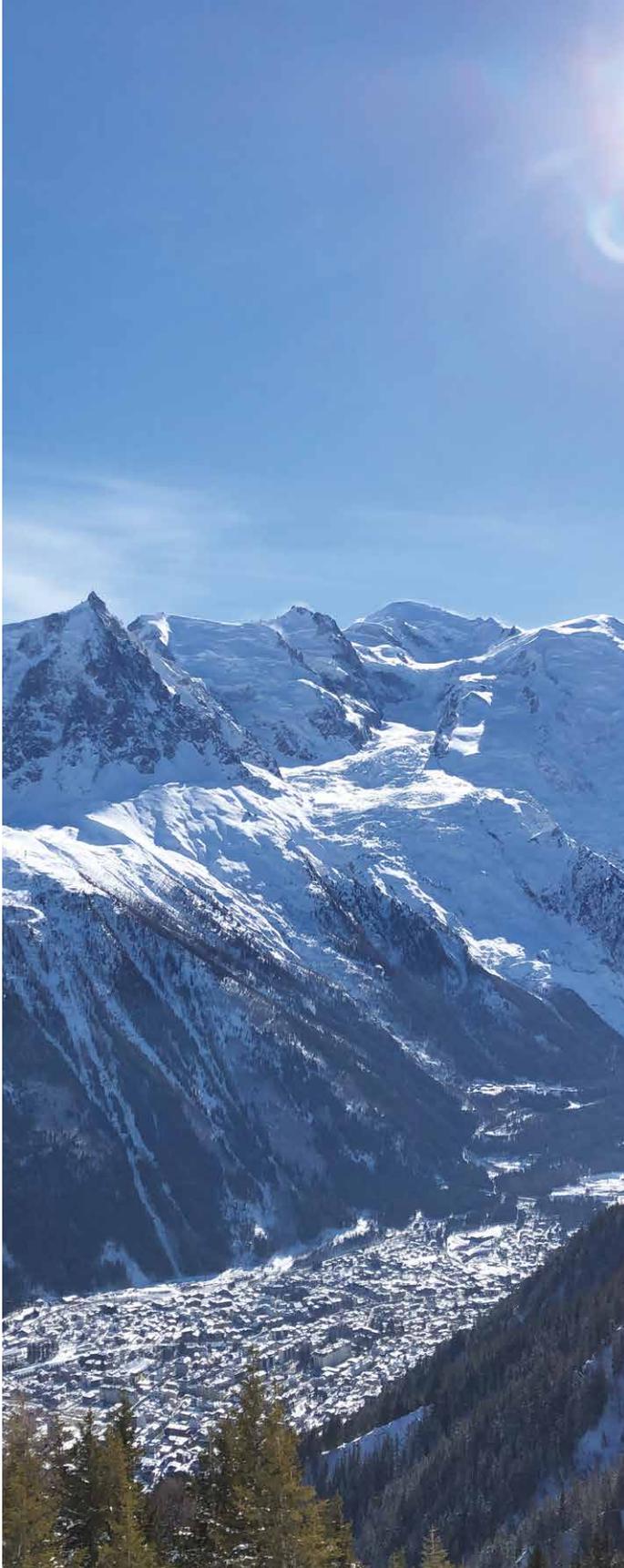
Protéger l'air qu'on respire, l'eau qu'on boit, les paysages exceptionnels qui nous entourent est notre priorité. C'est un combat difficile et coûteux qui se mène sur de multiples fronts, seuls ou en partenariat, à travers différents dossiers. Les enjeux sont immenses. Cela représente des investissements publics considérables, compte tenu de la taille de notre communauté et le volume annuel des dépenses liées à l'environnement ne cesse d'augmenter.

Nos objectifs sont clairs : lutter contre les gaz à effet de serre et les polluants atmosphériques, valoriser et protéger notre territoire exceptionnel et ceux qui y vivent.

Éric Fournier, Maire de Chamonix-Mont-Blanc et Président de la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc
Jérémy Vallas, Maire de Vallorcine
Maurice Desailoud, Maire des Houches
Nicolas Evrard, Maire de Servoz
Ces quatre communes constituant la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc



LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC : UN TERRITOIRE PAS COMME LES AUTRES



La Vallée de Chamonix Mont-Blanc

Nous vivons au pays des extrêmes : hauts sommets, forts dénivelés, imposants glaciers, importantes amplitudes thermiques, forte exposition aux risques naturels, sensibilité accrue du site aux changements climatiques comme aux différentes formes de pollution : la vallée de Chamonix est un lieu pas comme les autres.

Territoire à la géographie exceptionnelle, la vallée de Chamonix est enserrée entre deux massifs, le Mont-Blanc et les Aiguilles rouges et quatre glaciers, dont la Mer de Glace, plus grand glacier de France qui s'étend sur 2500 m de dénivelé.

La Vallée s'étend sur une trentaine de kilomètres, de Servoz à Vallorcine en passant par Les Houches et Chamonix, et se développe sur un dénivelé de près de 4000 mètres. Chamonix, située à 1035 mètres, est une des communes les plus étendues de France, avec plus de 115 km².

La vallée est habitée par quelque 15 000 personnes qui doivent au quotidien se déplacer, se chauffer, échanger...

Reconnaissance de ses atouts, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc est l'un des sites naturels les plus visités au monde grâce au mont Blanc, point culminant de l'Europe occidentale. La vallée attire tous les ans des millions de touristes, d'alpinistes et de montagnards.

La vallée de Chamonix se trouve par ailleurs au débouché du tunnel du Mont-Blanc qui a fêté ses 50 ans en 2015 et voit passer tous les ans quelque 2 millions de véhicules sur un axe européen stratégique.

Cette situation très particulière fait de la vallée de Chamonix un lieu unique, un véritable laboratoire « in situ » du changement climatique, où des mesures spécifiques doivent être prises.

DES OUTILS POUR LUTTER CONTRE LES GAZ À EFFET DE SERRE ET LES POLLUANTS ATMOSPHÉRIQUES

Le Plan Climat Énergie Territorial (depuis 2012) : une stratégie globale pour la Vallée.

La réalité du changement climatique, « nous l'avons tous les jours sous les yeux », déplore le maire de Chamonix, Éric Fournier.

Un défi qui a généré en 2012 l'adoption d'un Plan Climat Énergie Territorial (PCET), le premier pour un territoire de montagne. Objectif : réduire les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre pour atténuer les effets du changement climatique et augmenter la part d'énergies renouvelables.

Un Plan pour la transition énergétique avec des mesures concrètes (depuis 2015).

Subissant une relative dégradation de la qualité de l'air générée essentiellement par les déplacements, dont le passage quotidien de milliers de camions et de voitures, et par le chauffage domestique, la Vallée de Chamonix Mont-Blanc se bat sur tous les fronts pour améliorer la qualité de l'air qu'elle respire grâce à une série d'actions engagées depuis plusieurs années.

Les objectifs des élus sont ambitieux. « Nous n'avons pas le choix, la santé est en jeu et nous devons être des pionniers pour améliorer la situation ».

Un plan spécifique pour la transition énergétique a ainsi été adopté par la Vallée en février 2015.

Il concerne les transports, l'énergie, l'habitat. La plupart des actions sont détaillées dans ce dossier de presse.

La vallée de Chamonix labellisée TEPOS et TEPCV, territoire d'excellence de la transition énergétique et écologique.

Reconnaissance des actions engagées sur le territoire, la Vallée de Chamonix est aujourd'hui à la fois Territoire à énergie positive (TEPOS) et Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV). Comme l'explique Éric Fournier, « ces deux labels viennent couronner plusieurs années d'engagements

du territoire pour adapter ses activités dans le sens d'une plus grande sobriété énergétique et d'une réduction des facteurs de pollution ».

Ils permettent aussi de bénéficier de financements importants de la région Auvergne-Rhône-Alpes (TEPOS) et de l'Etat (TEPCV).

Un Plan de Déplacement Urbain (PDU) adopté en 2008

à l'initiative de la Communauté de communes de la vallée de Chamonix pour fixer un cadre cohérent au service du déplacement multimodal et de la mobilité douce.

Un Plan Climat Haute Montagne depuis 2018,

pour adapter l'accès à la montagne et à la haute montagne à la problématique du changement climatique : en adaptant les infrastructures touristiques, en modifiant les accès aux refuges, en adaptant les périodes d'ouverture des remontées mécaniques, en renforçant la prévention et la formation des pratiquants...

Au niveau de l'Espace Mont-Blanc, le projet AdaPT Mont-Blanc a pour objectif de développer des outils de planification et de gestion du territoire.

Édition d'un Guide des bonnes pratiques environnementales (FR et GB - 2018)

à destination du grand public : rubrique « Le saviez-vous », présentation des actions vertueuses de la collectivité, thème par thème, les bons gestes à adopter.



LES GRANDES ÉTAPES DE LA PROTECTION ENVIRONNEMENTALE

Bien avant la création de la communauté de communes (2010), la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a mené une politique environnementale et énergétique audacieuse.

1998

- Première campagne transfrontalière de mesures locales de la pollution de l'air, menée conjointement par l'Air des deux Savoie, Resival du Canton du Valais (CH), et l'Arpa - Vallée d'Aoste (IT).
Opération menée dans le cadre de la Conférence Transfrontalière Mont-Blanc, coopération unissant la France, l'Italie et la Suisse depuis 1992.
- Mise en place de la libre circulation sur le réseau hivernal de bus urbains.

2005

- Application de la libre circulation sur l'ensemble des réseaux de transports publics locaux - trains et cars urbains.

2009

- Engagement volontaire dans le Plan Climat Énergie Territorial (PCET). Adoption du premier Plan Climat sur un territoire de montagne en France en juin 2012.

2010

- Signature de la convention des Maires qui fixe les objectifs de consommation énergétique et de réduction des gaz à effet de serre.

2012

- Adhésion au Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) Vallée de l'Arve.
 - Ouverture de « Clubs Climat ».
- Objectif : apporter des outils concrets aux professionnels et aux organisateurs d'évènements pour atteindre les objectifs du Plan Climat Énergie Territorial.

2013

- Label « Flocon vert » version montagnarde du Pavillon bleu, confirmé en 2015 puis en 2018.
- Mise en place du Fonds Air Bois sur tout le périmètre Vallée de l'Arve.

2015

- Chamonix-Mont-Blanc, élue « Ville des Alpes de l'année ».
- La Vallée s'engage dans un TEPOS.
- Plan pour la qualité de l'air (spécifique à la Vallée).
- Mise en place du Fonds Énergie Habitat, aide spécifique à la Vallée en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat privé.

- Mise en place du programme « Habiter Mieux » pour la rénovation énergétique (ménages modestes).
- Création du « comité consultatif intercommunal » dédié aux questions environnementales et à la qualité de l'air (Élus de la Vallée, représentants d'associations et de socio professionnels, Office du Tourisme, commerçants, Chambre syndicale hôtelière, Cie du Mont-Blanc, Cie des Guides).
- Mise en place du premier cadastre énergétique territorial avec l'Espace Mont-Blanc, potentiel d'énergie renouvelable à la parcelle : planETer.

2016

- Acquisition de bus électriques et hybrides.
- Création et mise en place d'un accompagnement gratuit du particulier dans son projet de rénovation énergétique et de permanences infos « rénovation énergétique ».
- Mise en place du Fonds Énergie Habitat +, aide majorée.
- Lancement d'une étude épidémiologique sur la pollution de l'air.

2017

- Ouverture du site renovalleechamonix.fr dédié à la rénovation énergétique dans la vallée.
- Création du Fonds Air Gaz avec GrDF.
- L'aide pour le Fonds Air Bois passe de 1 000 € à 2 000 €.
- La ligne ferroviaire du Mont-Blanc Express voit sa fréquence doubler aux heures de pointe durant la saison estivale (un train toutes les 30 minutes).

2018

- Forte implication dans la finalisation du Plan de Protection de l'Atmosphère II.
- Partenariat pour une aide complémentaire du CD74 au FEH+ de 1000 € (ménages aux revenus intermédiaires).
- Édition d'un « guide des bonnes pratiques ».
- Création d'un poste « Ambassadeur Air et Énergie ».
- Déploiement de composteurs collectifs.

2019

- Développement du Fonds Air Entreprises (FAE).
- Bonus régional pour Fonds Énergie Habitat (FEH) et Fonds Énergie Habitat + (FEH+).
- Développement du Fonds Air Gaz pour les copropriétés (FAG Copro).
- Création d'une Aide à l'audit énergétique des copropriétés.



RÉNOVATION
ÉNERGÉTIQUE

LA VALLÉE DE CHAMONIX MONT-BLANC ORGANISE SA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

La Vallée de Chamonix facilite les opérations de rénovation énergétique. C'est une démarche avantageuse à la fois pour notre cadre de vie, pour notre tissu artisanal local, pour nos charges domestiques et notre patrimoine bâti.

Le secteur de l'habitat a, depuis plusieurs années, été identifié avec celui des transports, comme le principal gisement d'économies d'énergies en matière de réduction de l'impact

de nos activités sur l'environnement et la santé. C'est ce qui a motivé la collectivité à adopter une démarche spécifique dans la lignée de notre Plan Climat Énergie Territorial et des Plans de Protection de l'Atmosphère (1^{er} : 2012-2018, 2^e : 2019-2023) : inciter les occupants des résidences principales de la Vallée (maisons individuelles et copropriétés) à « passer à l'acte » en se lançant dans la rénovation énergétique grâce à une série d'aides lisibles, pertinentes et efficaces.

Huit aides différentes sont proposées :

- Le « Fonds Énergie Habitat » depuis 2015 (aide spécifique à la Vallée).
- Le « Fonds Énergie Habitat + » depuis 2016 (aide spécifique à la Vallée).
- Le « Fonds Air Bois », depuis 2013.
- Le programme « Habiter Mieux » depuis 2015.
- Le « Fonds Air Gaz » depuis 2017 (aide spécifique à la Vallée).
- Le « Fonds Air Gaz Copropriétés » depuis 2019.
- L'aide à l'audit énergétique des copropriétés depuis 2019.
- Le « Fonds Air Entreprises » depuis 2019.

Une plateforme de rénovation énergétique est mise en place depuis 2016 pour accompagner personnellement les particuliers : renovalleechamonix.fr.

Fiches techniques, écogestes, liste des aides détaillées... un site internet dédié vous propose de nombreux documents et informations relatives aux travaux dans votre logement et facilite vos démarches dans vos projets de rénovation.

• Des permanences avec des conseillers pour accompagner les particuliers.

Des permanences « info rénovation énergétique », financées par la communauté de communes, sont assurées par les

associations Innovalles et Soliha (1^{er} et 3^e mercredis du mois). Le particulier définit avec le conseiller la nature et le calendrier des travaux à effectuer. Si le particulier le souhaite, le conseiller peut se déplacer, évaluer les besoins et les priorités. Ensemble, ils étudient les aides financières possibles et le plan de financement.

Les permanences « info rénovation énergétique » financées par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix et pilotées par « Innovalles » sont ouvertes à tous les résidents permanents (à qui s'adressent uniquement les aides financières de la Vallée) ou secondaires. Les permanences de l'association « Soliha » s'adressent uniquement aux ayants droit du programme « Habiter Mieux ». La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc agit en partenariat avec l'ADEME et la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

• Un ambassadeur de l'Air et de l'Énergie

Un ambassadeur « Air et Énergie » va à la rencontre des habitants pour les informer et les sensibiliser aux enjeux liés à la qualité de l'air. Sa mission consiste notamment à les inciter à améliorer l'efficacité énergétique de leurs logements en adoptant des modes de chauffage performants et respectueux de l'environnement.

Contact : Tatiana Legendre : tatiana.legendre@ccvcmb.fr

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT PRIVÉ

Le « Fonds Air Bois » depuis 2013.

394 dossiers financés au 15 juillet 2019 dans la vallée de Chamonix.

Le Fonds Air Bois est une aide à l'acquisition d'appareils de chauffage au bois performants. Il a pour objectif de réduire les émissions de polluants affectant la qualité de l'air.

Il s'adresse aux résidents principaux.

L'aide est d'un montant forfaitaire de 2000 € plafonnée à 50% du coût d'acquisition, sans conditions de ressources.

Ce dispositif porté par le SM3A est mis en place avec l'ADEME, le Conseil régional, le Conseil départemental et les 5 Communautés de Communes de la Vallée de l'Arve.

Le « Fonds Énergie Habitat » depuis 2015 (aide spécifique à la Vallée). **182 dossiers financés pour 197 314 €** au 2 juillet 2019.

Le Fonds Énergie Habitat est une aide de 20% du montant des travaux plafonnée à 1500 €, en faveur de la rénovation énergétique des logements. Elle s'adresse aux propriétaires, locataires ou occupants à titre gratuit de leur résidence principale de la Vallée. Cette aide n'est pas soumise à condition de ressources. Les opérations de rénovation doivent être accomplies par des artisans détenteurs de la qualification « reconnu garant de l'environnement » (RGE).

Le « Fonds Énergie Habitat + » depuis 2016 (aide spécifique à la Vallée). **19 dossiers financés pour 46 773 €** au 2 juillet 2019.

Ce dispositif s'adresse aux résidents principaux souhaitant faire deux ou plusieurs types de travaux en même temps. Il permet d'obtenir une aide correspondant à 20% du montant total des travaux, aide plafonnée à 3 000 €.

Le programme « Habiter Mieux », depuis 2015. **39 dossiers financés pour 59 121 €** au 2 juillet 2019.

Créé par l'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat (ANAH) pour lutter contre la précarité énergétique, le programme « Habiter Mieux » s'adresse aux propriétaires occupants aux revenus modestes ou très modestes ou aux

propriétaires bailleurs et concerne des travaux de rénovation énergétique.

L'aide de la Communauté de communes représente 20% du coût des travaux avec plafond à 3 000 €. Par ailleurs, le Conseil départemental de la Haute-Savoie propose une aide comprise entre 2 000 et 3 000 € selon les plafonds de ressources.

20% des foyers du territoire de la Vallée peuvent prétendre à ces aides !

Le « Fonds Air Gaz » depuis 2017.

55 dossiers financés au 4 juillet 2019.

Que votre habitation soit ou non déjà raccordée au réseau de gaz, que vous soyez résident permanent ou secondaire, GrDF et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix vous proposent des aides financières incitatives pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation).

Les aides vont de 1 000 à 2 400 € selon les cas. L'objectif de ces aides exceptionnelles est de réduire les émissions de particules et de polluants par le recours au gaz naturel.

Le « Fonds Air Gaz Copropriétés » depuis 2019.

Un nouveau dispositif, mis en oeuvre par la vallée de Chamonix a pour vocation de favoriser la rénovation énergétique des copropriétés avec conversion au gaz, avec une aide de 200 + 200 = 400 € par logement, versée à parité par la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix et GrDF. Une convention a été signée en ce sens avec GrDF.

L'Aide à l'audit énergétique des copropriétés depuis 2019.

Une aide à l'audit énergétique des copropriétés est mise en place - 80% du coût de l'audit - pour les inciter à engager des travaux.

AIDE AUX PROFESSIONNELLS

Le « Fonds Air Entreprises ».

Le Fonds Air Entreprises (FAE) a été mis en place dans le cadre du Plan de Protection de l'Atmosphère de la Vallée de l'Arve. Il est financé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département de la Haute-Savoie et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc.

L'objectif de ce fonds vise à diminuer les émissions de polluants atmosphériques des professionnels qui peuvent obtenir des financements en échange d'investissements vertueux. Il s'adresse aux artisans du bois, aux entreprises du BTP, aux gravières et carrières, au secteur de l'hôtellerie-restauration. Toute entreprise identifiée comme émettrice de polluants atmosphériques.

Sont concernés :

- les changements d'appareil de chauffage,
- l'isolation thermique en cas de changement d'appareil de chauffage,
- la filtration des particules par des systèmes adaptés aux appareils de combustion,
- le changement d'énergie (recours aux énergies renouvelables privilégié),
- le système d'arrosage des poussières,
- les engins non routiers : par exemple une pelle mécanique avec système de récupération d'énergie,
- les systèmes de filtre à particules,
- le petit matériel de chantier électrique : disqueuse électrique, compresseur électrique, tondeuse électrique ou solaire hybride,
- tout dispositif permettant de réduire l'émission directe ou indirecte de particules.

L'enveloppe globale est de 750 000 € sur 5 ans.

LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

La collectivité rénove ses bâtiments publics (plus d'un million d'euros par an) pour réduire la consommation énergétique de 38% d'ici 2020.

Ont déjà fait l'objet d'une rénovation : la médiathèque de Chamonix ; le centre sportif Richard Bozon (vitrages du gymnase) ; la patinoire de Chamonix (installation électrique) ; les écoles des Pèlerins et d'Argentière ; la mairie et la maison de santé des Houches ; l'école, la mairie et la salle J. Morel de Servoz.



Médiathèque



Centre sportif



École des Pèlerins



MOBILITÉS

LA VALLÉE STRUCTURE SON ÉCO-MOBILITÉ

Navettes électriques, bus hybrides, rénovation de la ligne ferroviaire, véloroute, cheminements piétons : la vallée de Chamonix développe et structure son éco-mobilité. Généralisé à l'année dès 2005, le système de libre circulation pour les déplacements en train et en bus permet aujourd'hui de transporter plus de 3 millions de voyageurs par an dans une Vallée très fréquentée. Le réseau doit répondre à la fois à la demande des habitants de la Vallée, des saisonniers et des touristes.

Près de 5 M€ de subvention sont versés annuellement pour le réseau de bus urbains. Plus de 100 M€ ont été engagés depuis 2012 dans la modernisation de notre ligne ferroviaire.

Plus de 11 km de voies cyclables sont aménagées entre Chamonix et Les Houches entre 2016 et 2020.

La mobilité électrique est favorisée.

La construction d'un grand parking P + R est à l'étude au Grépon à l'entrée de Chamonix pour désengorger le centre ville et la vallée.

DES BUS VERTUEUX

L'intégralité du parc est totalement conforme aux exigences du Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) européen que la Vallée applique.

Des bus à motorisation hybride et de grande capacité circulent sur des itinéraires reliant les quatre communes de la Vallée. Le choix de bus hybrides s'explique par le besoin de disposer de véhicules suffisamment puissants compte tenu du fort dénivelé du parcours, ce qui n'était possible auparavant qu'avec des bus diesel. Silencieux, le bus hybride permet une conduite douce et une consommation de carburant réduite de 30% et des émissions de CO2 en forte baisse, soit 26 tonnes de moins des rejets de CO2 par bus et par an.

Des navettes 100% électriques - les fameux « mulets » en référence à l'histoire chamoniarde - sont mises gratuitement à la disposition des vacanciers et habitants de la vallée dans le centre ville de Chamonix.

Installés dans ces minibus électriques de 20 places à plancher bas, les voyageurs peuvent encore mieux profiter du paysage.

Les « mulets » du XXI^e siècle conçus en France sont équipés de batteries recyclables, fixées sur le toit avec récupération d'énergie en décélération. La Vallée a fait le choix d'options non polluantes, économes en énergie et avec un bon bilan CO2 à la fabrication comme à l'utilisation.

Bientôt des bus au gaz naturel ; les résultats (charge, motorisation...) des tests de bus au gaz naturel menés avec trois constructeurs lors de l'hiver 2018/2019, en période de forte affluence, sont très encourageants. 4 premiers bus au gaz naturel entreront dans la flotte de Chamonix bus dès l'hiver 2019/2020. La conversion de la moitié de la flotte (une quinzaine de bus) est quant à elle envisagée dès la mise en route du futur contrat de délégation de service public, à l'été 2022, après consultation.



Bus hybrides



« Mulets » 100% électriques

MONT-BLANC EXPRESS :

LE TRAIN DE LA VALLÉE DE CHAMONIX ÉVOLUE EN NAVETTE

Le renouveau d'une ligne centenaire, patrimoine de la Vallée de Chamonix.

Très prisée des touristes qui fréquentent la Vallée été comme hiver, mais aussi des habitants qui l'utilisent pour se déplacer, cette ligne mythique créée en 1908 est unique en France. Reliée au réseau ferroviaire suisse, elle a aussi la particularité d'être à voie métrique. Le « Mont-Blanc Express » est en libre circulation pour les habitants de la Vallée et les touristes en séjour. Les cartes « Gens du pays », « Résidents », « Saisonniers », « Carte d'hôte », « Carte scolaire » permettent de circuler librement par train ou par bus sur tout le territoire de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc entre Servoz et Vallorcine.

Les élus de la Vallée misent depuis plus de quinze ans sur les transports en commun pour offrir une alternative aux voitures pour les touristes comme pour les habitants. Le « Mont-Blanc Express » est un bel exemple d'une petite ligne ferroviaire de montagne, à vocation touristique, qui devient le moyen de transport durable de toute une Vallée et permet ainsi de réduire l'impact de la pollution atmosphérique et des émissions de gaz à effet de serre.

Après la première phase des travaux de modernisation de notre ligne ferroviaire

intervenue en 2012/2015 qui a notamment permis de renouveler une quinzaine de km de voie et de rénover le tunnel des Montets, le lancement de la phase 2 débute grâce à l'intervention de la collectivité régionale qui a accepté exceptionnellement d'assurer le préfinancement de l'ensemble des travaux prévus pour consolider cette liaison, pour un montant de 23 M€ : il s'agit surtout de poursuivre la rénovation de la voie avec 8 km supplémentaires ainsi que le remplacement de plusieurs ouvrages d'art, notamment 3 pont-rails. Travaux réalisés en 2019 et complétés en 2020.

Cette rénovation du réseau ferroviaire en vallée de Chamonix doit s'accompagner d'une accélération du chantier de modernisation de la ligne Annemasse - Saint-Gervais avec le passage à la signalisation automatique. Les études d'avant projet devraient être réalisées d'ici fin 2020/2021 pour pouvoir accomplir les travaux d'ici la fin du Plan de Protection de l'Atmosphère II en 2023. L'ambition est de rendre d'ici 2023 le train performant et attractif avec une cadence assurée à deux trains par heure et par sens pour en faire un instrument attractif de déplacement du quotidien pour des milliers de travailleurs situés entre la vallée de l'Arve et le Genevois.



Mont-Blanc Express en gare de Vallorcine



Mont-Blanc Express

LES TRAVAUX DE LA VÉLOROUTE VOIE VERTE SE POURSUIVENT !

Une voie cyclable est aménagée entre Chamonix et Les Houches pour inciter les habitants de la vallée et les touristes à délaissé leur voiture au profit du vélo. Un tracé sans interruption permet une circulation douce et sécurisée. Entre 2016 et 2020, plus de 11 km sont réalisés entre Chamonix et Les Houches pour un montant de l'ordre de 6 M€.

Après la pose de deux passerelles au-dessus de l'Arve au niveau du pont de Piralotaz et au niveau du pont des Gaillands, l'aménagement se poursuit sur la Promenade Marie Paradis et sur la route du Bouchet. Par ailleurs, l'installation d'arceaux à vélos - près de 500 places - se poursuit dans l'ensemble de la vallée.



Piste cyclable aux Bossons

EN ROUTE VERS LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Bornes de recharge pour véhicules électriques.

Quatre bornes double de recharge électrique ont été installées au coeur de la station, en partenariat avec le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie). Ces bornes sont déployées derrière la mairie, parking des Allobroges, parking du Corzolet et parking de Courmayeur.

Tarification spéciale véhicules électriques + charge gratuite aux emplacements réservés.

Une tarification spéciale a été mise en place pour les véhicules électriques dans nos parkings couverts : 50% sur votre abonnement/tarif « voiture ». La charge est gratuite aux emplacements réservés. Plusieurs branchements ont été installés dans trois parkings : St-Michel, 3 prises ; Mont-Blanc, 2 prises ; Entrèves, 2 prises.

Prises extérieures pour voitures électriques.

Deux prises sont installées dans le parking clos des tennis. La charge est gratuite aux emplacements réservés.

Véhicules électriques dans la flotte de la collectivité.

Grâce à un partenariat avec BMW, le parc intercommunal s'est doté de 10 véhicules électriques à coût zéro. La collectivité a par ailleurs acquis trois autres véhicules 100% électrique et a remplacé deux vieux camions par deux camions plus récents à la norme euro 6 (norme la plus avancée en matière de protection de l'environnement). L'ensemble de ces véhicules sont utilisés par les élus et services municipaux dans le cadre de leurs missions.



ÉNERGIES

CAP SUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES : GÉOTHERMIE, CAPTEURS SOLAIRES...

Choisir des énergies renouvelables pour la production d'énergie dans nos bâtiments publics ou privés.

Grâce à notre outil de planification énergétique PlanETer, le potentiel énergétique de chaque bâtiment public est systématiquement étudié à la fois lors de constructions nouvelles d'infrastructures mais aussi lors de réhabilitations. PlanETer est également à la disposition des particuliers pour le meilleur choix énergétique.

Géothermie pour la crèche « les petites cordées » et les logements pour personnes âgées.

Pour la crèche de Chamonix « Les Petites Cordées », la géothermie a été privilégiée. Une pompe à chaleur de 100kw assure la production du chauffage et de l'eau chaude sanitaire pour l'ensemble de la structure qui comprend également des logements.

Capteurs solaires thermiques à l'EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes).

À l'EHPAD de Chamonix, des capteurs solaires thermiques permettent la production d'eau chaude sanitaire et une chaudière à gaz alimente le chauffage. Cette même chaudière permet également de chauffer l'École de musique toute proche.



Crèche « Les Petites Cordées »

10 000 bâtiments de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ont été cartographiés. PlanETer (Planification énergétique territoriale de l'Espace Mont-Blanc) est un outil online inédit qui permet aux habitants et professionnels de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc ainsi qu'à plusieurs communes du Valais suisse dont Martigny de choisir le mode énergétique renouvelable le mieux adapté à la situation, à l'exposition de sa maison ou de son bâtiment.

Panneaux photovoltaïques au tennis.

600 m² de panneaux photovoltaïques ont été installés sur les courts de tennis couverts pour produire de l'électricité qui sera réinjectée dans le réseau.

Faire des économies d'énergies.

Il a été procédé au renouvellement des équipements techniques de la piscine. Objectifs : diminuer fortement les besoins en énergie (pour chauffer l'eau) en favorisant la récupération calorifique et diminuer les besoins en eau (en optimisant son renouvellement).



EHPAD Résidence Hélène Couttet

PROFITER À FOND DU CAPITAL HYDROÉLECTRIQUE DE LA VALLÉE !

Électricité : faire le choix d'une énergie 100% renouvelable pour les besoins de la collectivité.

La mairie de Chamonix et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix sont membres du SYANE, le syndicat des énergies de la Haute-Savoie. Le SYANE pilote un groupement d'achat pour la fourniture énergétique de ses membres. ENALP, le prestataire retenu pour la fourniture de cette énergie, regroupe les régies électriques des Houches, de Sallanches et de Bonneville ainsi que la Compagnie Nationale du Rhône (CNR). Il garantit aux collectivités une énergie 100% renouvelable issue principalement de l'hydroélectricité et minoritairement de l'éolien. Ainsi, il est possible de dire que l'électricité utilisée pour alimenter l'ensemble de nos différents usages publics est une énergie verte... de l'éclairage des locaux au fonctionnement des pompes et groupes froids du Centre sportif, en passant par nos serveurs informatiques, la production de neige de culture, l'alimentation du télésiège des Bossons, les appareils de la cuisine centrale et les bornes de recharge pour les voitures électriques.

Sécuriser les réseaux électriques : mise en souterrain partielle des lignes électriques haute tension 63 000V entre Chamonix et Les Houches.

Le chantier d'enfouissement des lignes 63 000V de la Vallée a pour objectif principal la sécurisation du réseau permettant de garantir la continuité de l'alimentation de la vallée en électricité face aux aléas climatiques. L'hiver 2017/2018 a montré que le risque avalancheux pouvait menacer la ligne électrique. Ce vaste chantier s'étend sur 9 km entre Chamonix et Les Houches, et a un coût global de près de 10 M€. La mise en service des tronçons souterrains est envisagée fin 2019 et la dépose des ouvrages aériens en 2020.

Distribuer gratuitement 2000 ampoules LED à la population.

La Communauté de communes étant labellisée Territoire à Énergie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV), a mené fin 2017, en collaboration avec EDF et le Ministère de l'écologie, une campagne de distribution de 1000 lots de 2 ampoules aux habitants des quatre communes de la vallée. Les ménages à faible revenu ont été privilégiés. L'utilisation d'ampoules LED permet de réaliser 80% d'économies d'énergie par rapport à l'utilisation d'ampoules classiques à incandescence. Ces ampoules ont une durée de vie d'au moins 15 000 heures.

Construction de centrales hydroélectriques.

Pas moins de 3 installations hydroélectriques vont voir le jour dans la vallée d'ici 2020/2021 :

- Sur le torrent de Taconnaz, production de 12,5 GWh/an : consommation annuelle électrique hors chauffage de + de 4 000 foyers.
- Sur le torrent des Favrand, production de 3,2 GWh/an : consommation annuelle électrique hors chauffage d'environ 1 000 foyers.
- Sur le torrent du Bourgeat, production de 3 GWh/an : consommation annuelle électrique hors chauffage d'environ 1 000 foyers.

Ces projets illustrent clairement l'engagement résolu de la collectivité dans le sens de la transition et de l'autonomie énergétiques. Ces installations viendront compléter les centrales hydroélectriques existantes sur le territoire, notamment celle des Bois, captage sous glaciaire, et celle d'Émosson à la frontière suisse. À terme, ces 3 installations couvriront la quasi intégralité des besoins électriques hors chauffage des foyers de la vallée.



Future centrale hydroélectrique de Taconnaz

GAZ NATUREL, BIOGAZ... ET HYDROGÈNE

Chauffer nos bâtiments publics au gaz.

Sur les 150 bâtiments recevant du public dont la Commune et la Communauté de communes sont propriétaires, 148, soit presque la totalité (mairie, centre sportif, cuisine centrale...) sont alimentés par des chaudières à gaz.

Les chaudières à gaz sont beaucoup plus efficaces que les chaudières fioul dans la production de chaleur et surtout beaucoup moins polluantes, le gaz ne rejetant presque aucune particule.

Le gaz naturel plutôt que le fuel.

Une convention a été signée entre Chamonix et GrDF pour un meilleur raccordement des particuliers au réseau de gaz. GrDF et la Communauté de communes de la Vallée de Chamonix proposent des aides financières incitatives pour tout changement d'un dispositif de chauffage ancien au bois ou au fuel au profit de l'installation d'un système gaz (insert, cheminée, poêle, chaudière à condensation).

Les aides vont de 1 000 à 2 400 € selon les cas. Le dispositif est étendu en 2019 aux copropriétés (aide de 200 à 400 € par lot). L'objectif de ces aides exceptionnelles est de réduire les émissions de particules et de polluants par le recours au gaz naturel. Le gaz naturel est le combustible qui émet le moins de gaz à effet de serre. Il a par ailleurs le grand avantage de n'émettre quasiment aucune particule, ce qui est un atout reconnu pour les actions en faveur de la qualité de l'air.

Valoriser nos déchets en construisant une usine de méthanisation.

La construction d'une usine de méthanisation,

à proximité de la station d'épuration des Trabets aux Houches, est à l'étude. Elle pourrait traiter à la fois les boues de la station d'épuration qui sont aujourd'hui brûlées, les huiles des établissements publics et privés et à terme les déchets organiques des ménages, la loi obligeant à une gestion séparée des flux à partir de 2025. Cette usine produirait du biogaz qui après filtrage et épuration, serait réinjecté dans le réseau.

Création d'une station verte dans la vallée de Chamonix.

Une réflexion est menée en collaboration avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour étudier la création d'une station verte pouvant proposer plusieurs carburants :

- GNV/biométhane (en lien avec le projet de création d'un site de méthanisation développé par la Communauté de communes).
- Bornes de recharge électrique rapide.
- Hydrogène (pour les véhicules électriques équipés de piles à hydrogène).

Une démarche a été effectuée auprès de professionnels locaux pour recenser les futurs utilisateurs et leur potentiel à renouveler une partie de leur flotte de véhicules. Plusieurs partenaires ont manifesté leur intérêt pour participer à cette démarche.

Encourager la création de centrales villageoises.

Favoriser l'auto-consommation autour de projets citoyens, notamment dans les domaines du photovoltaïque ou de la géothermie.



Insert gaz



4

BIODIVERSITÉ

PRÉSERVATION DES RICHESSES NATURELLES

Qu'ils soient soumis à une réglementation ou non, les espaces naturels font partie du patrimoine et doivent absolument être respectés, surtout en montagne. Depuis longtemps, les collectivités de la Vallée de Chamonix ont pris conscience du caractère particulier de leur environnement exceptionnel et de sa fragilité en menant de nombreuses actions. Aujourd'hui, la communauté de communes va plus loin en cherchant à concilier protection des milieux, activités humaines et sensibilisation du public grâce à des actions de gestion et de valorisation des espaces naturels avec tous ses partenaires. 90% de la surface du territoire bénéficie d'une mesure de protection, dont les 3

La préservation des richesses naturelles exceptionnelles est une priorité de la collectivité qui, depuis de nombreuses années, agit pour concilier protection des milieux, activités humaines et sensibilisation.

Notre territoire agit pour développer la connaissance scientifique, et notamment l'impact du changement climatique, afin d'adapter nos politiques et nos comportements.

- Loriaz, le Péclerey ou encore le plan de l'Aiguille sont des sites d'étude du Centre de Recherches sur les Écosystèmes d'Altitude (CREA) qui réalise un suivi précis de la végétation.
- La forêt communale des Houches est le support d'un observatoire forestier permanent : l'Office National des Forêts a installé quelque 280 placettes de suivi sur la production de bois et la biodiversité de la forêt.

La collectivité sensibilise les publics, car mieux connaître l'environnement exceptionnel qui nous entoure permet de mieux le protéger.

- Le chalet du col des Montets accueille chaque été près de 50 000 visiteurs autour de ses expositions et animations sur la faune et la flore de nos montagnes.
- Sur tout le territoire de notre vallée, des sentiers pédagogiques, comme celui des Chavants, et des lieux d'observation apportent de façon ludique de nombreuses informations sur notre patrimoine naturel.
- Les animateurs « nature » interviennent auprès des plus jeunes dans les écoles de

réserves naturelles du massif des Aiguilles Rouges et les deux sites classés des balcons et du Massif du Mont-Blanc. Plusieurs autres sites font l'objet de protection ou sont rattachés au réseau européen Natura 2000 de sites naturels désignés pour la rareté ou la fragilité des espèces animales ou végétales et des milieux qu'ils hébergent. Des Espaces naturels sensibles - reconnus pour leur biodiversité remarquable - ont aussi été identifiés. Enfin, deux autres milieux sont concernés : les alpages et les forêts, qui représentent le tiers du territoire et dont le rôle le moins connu mais capital est celui de protection contre les risques naturels.

la vallée, mais aussi lors d'ateliers proposés pendant les vacances (« jouets des champs », « les petites bêtes »... à la Maison du Lieutenant à Servoz).

Enfin, les services de la collectivité sont mis à contribution : pas d'utilisation de produits phytosanitaires pour l'entretien des bords des routes, ronds-points fleuris, entretien manuel des sentiers, réflexion sur l'éclairage public...

Chamonix demande l'inscription du Massif du Mont-Blanc au patrimoine de l'UNESCO.

Le conseil municipal de Chamonix a décidé en janvier 2017 à l'unanimité de ses membres d'engager la procédure d'inscription du Massif du Mont-Blanc sur la liste du patrimoine naturel et culturel de l'UNESCO. Cet engagement a une finalité claire : valoriser et protéger le patrimoine naturel et ses habitants ! La Conférence Transfrontalière Mont-Blanc (France, Italie, Suisse) a décidé de poursuivre les démarches d'approfondissement au titre de « Paysage culturel » pour que la candidature prenne appui sur la relation très spécifique qui se noue depuis des siècles entre l'homme, la montagne et la haute-montagne dans le Massif du Mont-Blanc. Des experts sont missionnés pour travailler sur la définition de la Valeur Universelle Exceptionnelle (V.U.E.), nécessaire au dépôt du dossier sur les listes indicatives des trois pays.



DÉCHETS

DÉCHETS - ÉCO-CONSOMMATION

Jeter moins et mieux !

L'objectif du territoire est de réduire la production globale de déchets sachant que le traitement des déchets engendre des émissions de gaz à effet de serre, une consommation d'énergie et du transport sur la route.

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc a lancé un **plan de réduction et de valorisation des déchets dont l'objectif est de réduire de 50% les déchets incinérables (notamment ménagers)**

La Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix, en partenariat avec plusieurs partenaires (SITOM, CITEO, associations locales...) met à la disposition de tous, les moyens de produire moins de déchets :

- 171 points d'apport volontaire et 600 cuves disséminés dans l'ensemble de la vallée. La mise en œuvre de conteneurs semi-enterrés se poursuit.

- 2 déchetteries ouvertes 6j/7j à Chamonix (Le Closy) et aux Houches (Bocher). Possibilité de déposer bois et palettes, métaux, cartons, gros encombrants et incinérables, pneus, déchets verts, déchets électriques et électroniques, textiles, huiles, batteries, piles...

La déchetterie de Bocher est accessible aux professionnels pour les encombrants, métaux, bois, déchets verts, sous conditions de volumes et moyennant une inscription préalable et une redevance à la tonne.

Le déchet vert produit à Bocher permet la

à l'horizon 2025 et d'atteindre 65% de recyclage à cette date.

Cette meilleure valorisation des déchets sera atteinte en mobilisant trois outils principaux :

- Généralisation du compost,
- Collecte des biodéchets chez les structures collectives et professionnelles,
- Tarification incitative (à l'étude).

La particularité touristique du territoire implique la participation de chacun : professionnels, habitants, visiteurs d'un jour ou plus !

fabrication de compost conforme aux normes agronomiques. Il est cédé aux particuliers mais aussi à un agriculteur bio de Vallorcine, à des paysagistes, des terrassiers, à la Compagnie du Mont-Blanc pour végétaliser certaines zones...

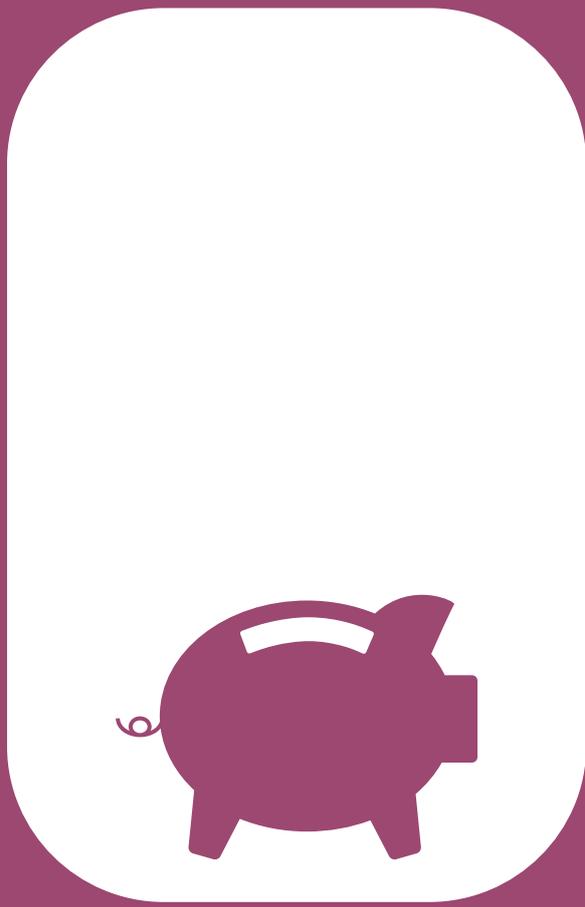
- 23 composteurs collectifs dans la Vallée (dans des quartiers comme aux Pèlerins ou aux Bossons, au pied des immeubles...).
- Des composteurs individuels et des bio-seaux vendus seulement 15€ aux particuliers.
- Ressourcerie à la déchetterie de Bocher.
- 7 containers à textiles.
- Plusieurs associations présentes sur le territoire pour récupération, redistribution et recyclage de biens.
- Des « gourmets bags » dans les restaurants partenaires pour réduire le gaspillage alimentaire.
- L'application « Guide du tri » de CITEO permet de géolocaliser les points de collecte sur le territoire et de tout savoir sur les produits à trier. Une initiative qui permet d'augmenter les performances de tri.



Moloks au centre de Chamonix



Application « Guide du tri »



66

BUDGET

LE COÛT DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

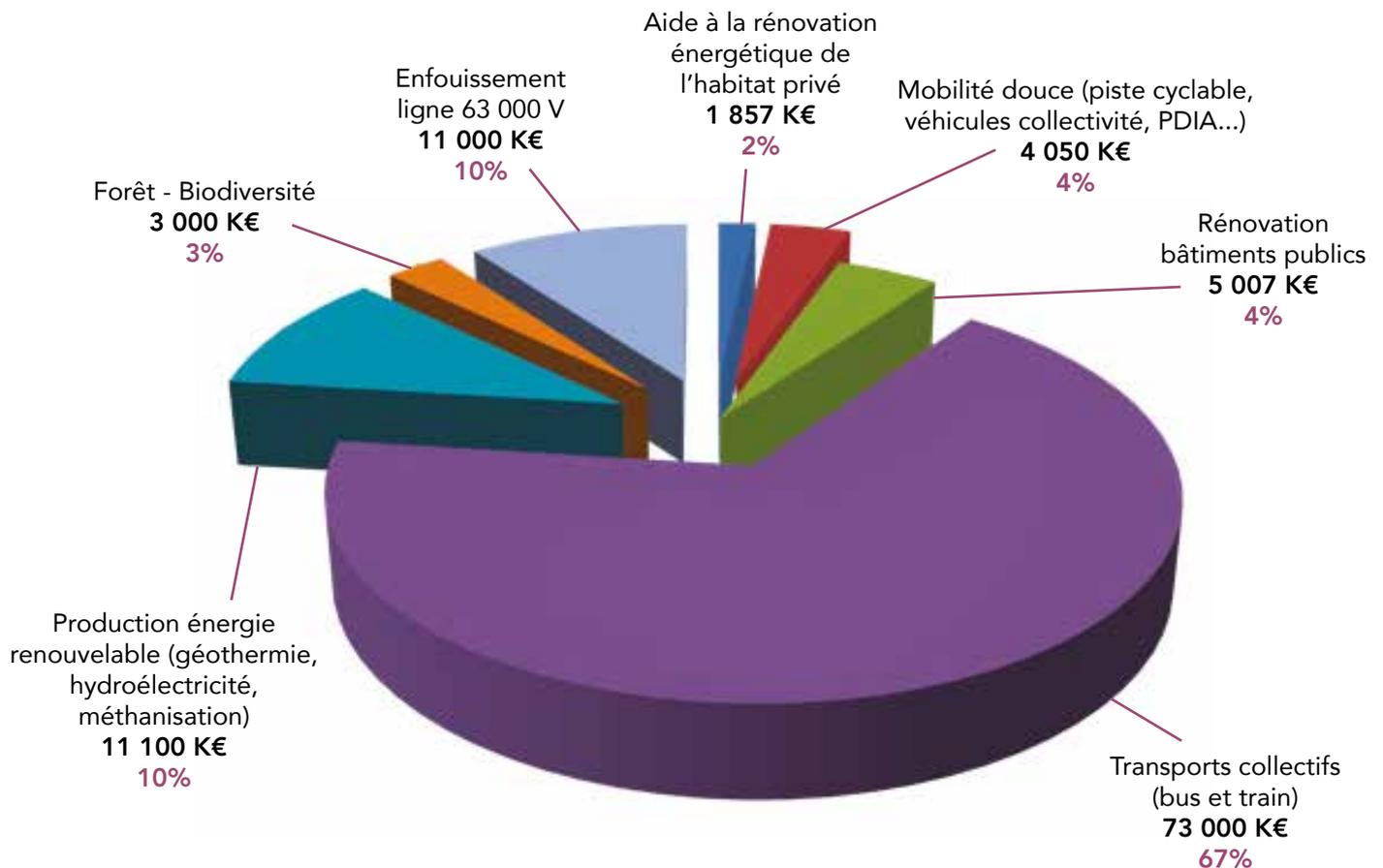
Chaque année, plus de 35 millions d'euros sont dépensés dans la Vallée de Chamonix pour réduire l'impact de la pollution de l'air et du réchauffement climatique et protéger l'environnement.

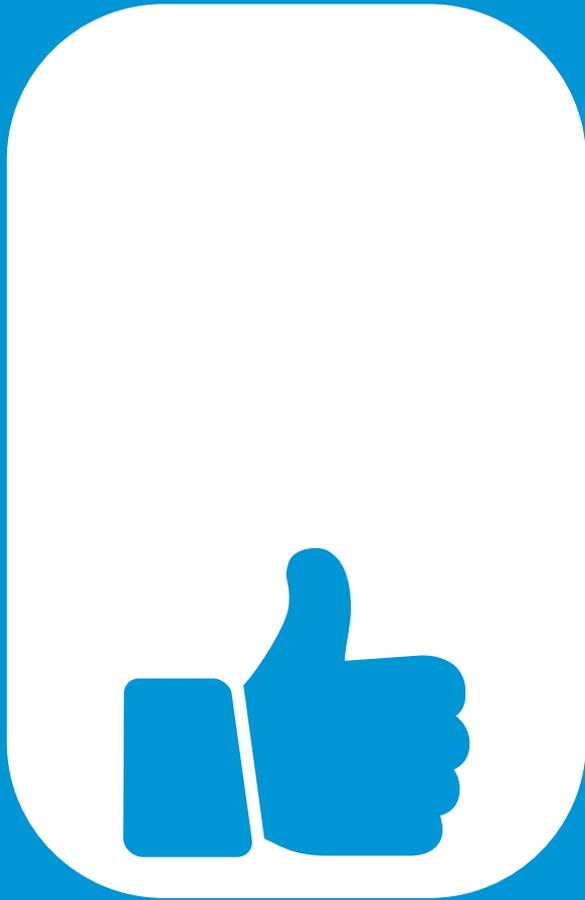
Cette infographie synthétise de manière assez nette l'ampleur des sommes mobilisées par la vallée avec ses partenaires pour répondre localement au défi de la transition énergétique. En additionnant l'ensemble des budgets concernés, fonctionnement et investissement, on parvient à la somme considérable de 110 M d'€ engagés sur les années 2017-2019 ; on constate que le coût principal est celui des

transports collectifs, qui intègre à la fois le fonctionnement du réseau ferroviaire local et du réseau de bus urbains et les travaux d'infrastructures nécessaires.

Le transport collectif a un rôle clé dans le dispositif mis en oeuvre par les élus depuis plusieurs années et il va encore s'amplifier afin d'offrir aux habitants et aux touristes une réelle ou totale alternative à la voiture. En augmentant la fréquence des trains, le nombre de passagers a déjà doublé entre 2010 et 2014. Il a de nouveau augmenté depuis l'été 2017 grâce à une fréquence toutes les 30 minutes aux heures de pointe.

Engagement triennal de la vallée en faveur de la transition énergétique 2017-2019 : 109 M€



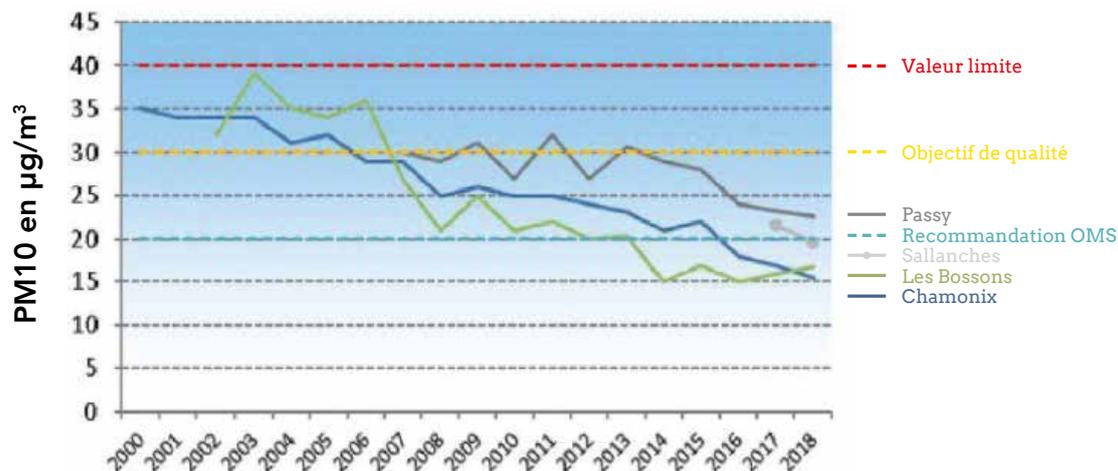


EFFETS
DES ACTIONS

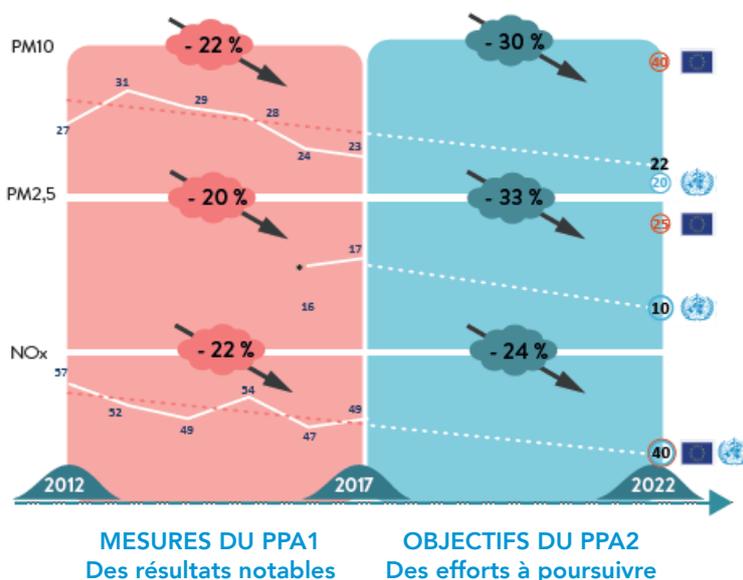
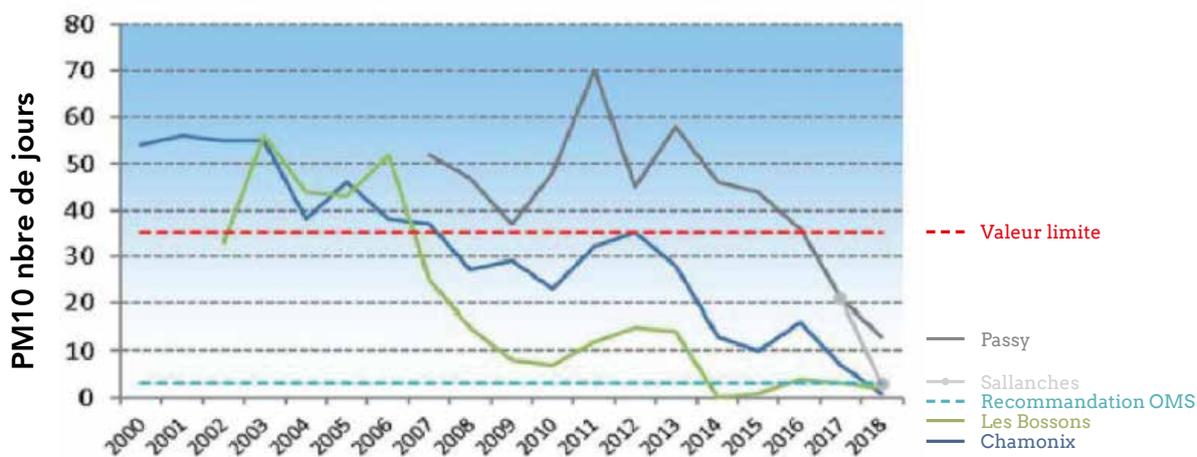
PREMIERS EFFETS SUR LA QUALITÉ DE L'AIR

Les données montrent que Chamonix se situe désormais sous le seuil des normes OMS en matière de pollution aux PM10. Ce résultat encourageant doit pouvoir être mis en relation avec l'intensité des efforts menés en matière de transition énergétique.

PM10 : Évolution des moyennes annuelles



PM10 : Évolution du nombre de jours de dépassement de 50µg/m³



La vallée de Chamonix s'engage dans la mise en oeuvre de 30 actions concrètes pour la Transition Écologique et Énergétique. Elles se déploient dans de multiples domaines : mobilité, habitat et bâtiment, énergies, déchets et économie circulaire...

Pour Bernard Ollier, conseiller municipal délégué à l'environnement, «ce sont 30 actions dans lesquelles élus, services et partenaires

sont particulièrement investis. Des réalisations pratiques, des investissements d'envergure, de l'accompagnement et du conseil, des aides financières...».

Ces actions sont recensées dans un tableau qui sera régulièrement mis à jour en fonction de l'avancement des multiples chantiers dans lesquels la collectivité est engagée.

30 engagements pour la transition écologique et énergétique CHAMONIX-MONT-BLANC, LA VALLÉE À ÉNERGIE POSITIVE

juin 2019



ACTIONS	CONTENUS & OBJECTIFS	CALENDRIER	PORTAGE & FINANCEMENT	à titre indicatif
MOBILITÉS				
1 Gratuité des transports publics	Libre circulation trains et bus pour diminuer la circulation automobile	Depuis 1997 bus/2005 train	CC & CMB : 6 M€/an	
2 Développement de l'offre ferroviaire	Travaux de modernisation : extension progressive de la desserte à la 1/2h toute l'année	Extension estivale depuis 2017 Poursuite extension 2020/2021	Avec la Région, étude en cours sur le futur mode de gestion	
3 Développement et conversion flotte de bus	50% convertis au GNV soit 15 bus	4 bus dès l'hiver 2020	Avenant ou futur contrat de DSP	
4 Plan vélo vallée et mobilités douces/actives	Extension progressive des voies cyclables à toute la vallée	2016/2019 Chamonix aval 6 km + 2 km amont / 2020 Praz + route des lacs 4 km	Communes + partenaires : 6 M€ 2016/2019 + 2 M€ en 2020	
5 Poursuite de la piétonnisation	2,5 km de voies piétonnes : rendre le centre-ville aux piétons	2020 Aménagement rue du Lyret	Rue du Lyret : 0,6 M€	
6 Plan véhicules propres	Conversion de la flotte de la collectivité (partenariat BMW) Déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques Aide entreprises et collectivités pour acquisition de véhicules propres	Depuis 2016 2016/2017 : 20 bornes publiques Automne 2019 complément à aide régionale	CC + communes CC + SYANE CC : 1 000€ + Région : 3 à 8 000€	
7 Régulation tous flux routiers	Projet ZFE (Zone à Faible Emission) Parcs relais de grande capacité au Grépon & Servoz	Etude de faisabilité 2019/2020 2021/2022	ADEME + 5 CC Projet Grépon : 15 M€	
8 Station de carburants verts	Réduire l'impact écologique des transports	2019 étude, 2020 construction	CC ou privé ?	
HABITAT ET BÂTIMENT				
9 Remplacement des appareils de chauffage polluants	Poursuite du Fonds Air Bois avant l'interdiction des foyers ouverts	2013/2019 : 400 aides attribuées 2019/2022 : + 300 aides	ADEME, Région, Département + CC 11 M€ d'aides perimeter Arve	
10 Déploiement d'aides diversifiées pour rénovation énergétique de l'habitat privé	FEH, FEH+, FAG et FAG COPROS, AUDIT COPROS ET BONUS RÉGIONAL, Programme Habiter Mieux	200 aides FEH, FEH+ 2015/2019 39 aides Habiter Mieux	CC + GRDF (FAG) ou Région (bonus FEH) ou Département (conditions de ressources) + ANAH	
11 Accompagnement à la rénovation	Plateforme locale : permanences conseils, diagnostic à domicile et site internet	Depuis 2016	CC + Région/ADEME + Département 60 000€/an	
12 Fonds Air Entreprises (FAE)	Isolation, chauffage, filtres des locaux professionnels, matériels de chantier... Publics éligibles : artisanat hôtellerie...	Depuis printemps 2019	CC + Région + Département 750 000€ sur 5 ans	

ÉNERGIES

- 14 Développement de l'hydro-électricité**
 Constructions de trois centrales : Taconnaz (1,2 GWh/an), Favrand (3,2 GWh/an) & Bourgeat (3 GWh/an)
 Taconnaz livrée fin 2019
 Favrand & Bourgeat 2021
 Depuis 2015
 Projet Transfrontalier
 Taconnaz : 8,5 M€
 Favrand : 2 M€ & Bourgeat : 3 M€
- 15 Développement des EnR**
 Cadastre énergétique Planeter
 Depuis 2015
 Projet Transfrontalier
- 16 Centrales villageoises**
 Favoriser l'auto-consommation autour de projets citoyens : photovoltaïque, géothermie...
 Démarrage : automne 2019
 Citoyens avec contributions publiques à définir au cas par cas
- 17 Construction d'une unité de méthanisation**
 Production de bio-gaz aux Trabels, à base de bio-déchets et boues de la STEP. Phase 1 : 60 Nm³/h ; Phase 2 : 80 Nm³/h
 Livraison 2021
 CC + Région + Département : 3 M€
- 18 Développement de la filière bois**
 Création d'une plateforme de séchage/stockage dans la vallée
 2021
 CC + Région + ADEME
- 19 Sécurisation des réseaux électriques**
 Enfouissement de la ligne haute-tension 63 kV (9 km)
 2018/2019
 8 M€ : RTE + CC + Département

DÉCHETS / ÉCONOMIE CIRCULAIRE

- 20 Réduction de la production de déchets**
 Réduction de 50% des déchets incinérables 65% de recyclage
 2025
 2025
 CC - financement par la Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères
- 21 Collecte des bio-déchets**
 Identification des gisements, mise en place des solutions de collecte, étude sur tarification incitative
 Etude de faisabilité : 2019
 Structuration à venir de la filière
- 22 Généralisation du compost individuel et collectif**
 23 composteurs collectifs existants
 2016/2019
 CC + SITOM
- 23 Développement des recycleries et ressourceries**
 Améliorer le taux de réemploi et développer les filières
 Ouverture d'une ressourcerie en 2018
 CC + Associations locales

TOURISME

- 24 Développement de l'écotourisme**
 Sensibilisation, implication, développement d'offres de revalorisation du patrimoine culturel et naturel
 Création de packages hébergement/transport...
 2020
 CC + Office de Tourisme : programme Espace Valléen
- 25 Mise en place d'un système de compensation carbone volontaire**
 Intégration du calculateur carbone de l'ADEME et détermination des actions compensatrices sur le territoire
 Automne 2019
 Office de Tourisme + CC

BIODIVERSITÉ

- 26 Protection des corridors écologiques**
 Identification, délimitation et protection, projet AlpBioNet
 2019/2020
 Espace Alpin + ADEME + CC : 340 k€
- 27 Protection des espèces et lutte contre les espèces invasives**
 Protection de la faune sauvage en période hivernale
 Programme d'actions renforcé contre la renouée du Japon
 2020/2023
 C.T.E.N.S avec Département
 Programme Lab avec ADEME
- 28 Maintien des conditions d'une agriculture durable dans la vallée**
 Réserves foncières à prévoir dans les P.L.U
 Développement des circuits courts et de l'écopâturage
 2020
 P.L.U des communes

ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

- 29 Plan Climat Haute Montagne**
 Mesures concrètes d'adaptation (remontées mécaniques, accès refuges, travaux refuges...), périmètre vallée
 Pluri-annuel, à partir de 2019
 32 M€ avec partenaires
- 30 Adapt Mont-Blanc**
 Actions transfrontalières dont l'Observatoire du Mont-Blanc
 2017/2020
 Espace Mont-Blanc : 1,3 M€

**Communauté de Communes de la
Vallée de Chamonix Mont-Blanc**

38 Place de l'Église - Hôtel de Ville - B.P. 91
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC

cc-valleedechamonixmb.fr

Facebook Vallée de Chamonix-Mont-Blanc

Contacts

François-Régis BOUQUIN

04 50 53 75 13 / fbouquin@chamonix.fr

Jean-Marc MILHOMME

06 78 99 81 09 / dircom@chamonix.fr